

Route du raid Normand : du 9 juillet au 15 juillet 2019

Fiche d'inscription édition 2019 avril 2019

À retourner à yole27@yahoo.fr

ou par voie postale : yole 27 SMB

RUE DU SOUVENIR FRANCAIS

27740 POSES

Conditions

Signature de la Charte (voir en annexe ci-dessous) trois documents sont à signer

Chaque bateau est immatriculé

Chaque bateau possède l'équipement de sécurité pour une navigation à moins de 6 milles des côtes (description en annexe .La VHF est à ajouter comme obligatoire)

Une condition pour les assurances : Chaque participant doit être licencié à la FVA (13 €/personne)

Le bateau est obligatoirement affilié à la FVA (35 € d'adhésion pour un individuel (licence comprise) et 60 euros pour une association(hors licences))

Pour adhérer : <http://voileaviron.org/adherer-a-la-fva/>

Autres Frais de sécurité

- Les yoles de Bantry qui ne sont pas accompagnées par le zodiac de sécurité de leur association s'acquittent de 120 euros de frais.

- Les yoles de Ness, baleinières et assimilés qui ne sont pas accompagnées par le zodiac de sécurité de leur association s'acquittent de 50 euros de frais.

- Les petits Voiles-Aviron (moins de 6 mètres ou moins de 3 personnes) s'acquittent de 20 euros de frais.

Les voiles-avirons accompagnés d'un zodiac de sécurité sont dispensés de frais.

Route du raid Normand : du 9 juillet au 15 juillet 2019

Ce formulaire est une fiche de d'*inscription*.

En cas d'incident, cette fiche sera transmise au Cross et aux Affaires Maritimes.

Pour remplir les champs longueur, largeur et tirant d'eau, veuillez utiliser la virgule (et non le point du clavier numérique).

Après validation du formulaire, un mail vous est transmis pour vous confirmer la prise en compte de votre inscription. Si vous ne recevez pas d'e-mail, merci de prendre contact avec l'association yole27@yahoo.fr

1 - Navire

Nom du navire *

Pays d'appartenance *

Quartier maritime *

N° d'immatriculation *

Nom de la série ou type *

Longueur * (en mètres, ex : 9,83)

Longueur avec bout dehors (en mètres, ex : 11,32)

Largeur * (en mètres, ex : 2,36)

Tirant d'eau * (en mètres, ex : 1,80)

Couleur de la coque *

Nature de la coque *

Nombre de mâts *

Couleur de voile *

Béquille *
 Oui
 Non

Catégorie du bateau *

Nom de la compagnie d'assurance du navire *

N° Police et date de validité *

2 - Croisière

Par respect pour les ports organisateurs, ne seront prises en compte que les inscriptions des bateaux partant de SAINT- Vaast et allant jusqu'au port d'arrivée de la dernière étape.

3 - Équipage

Nom du propriétaire *

Prénom du propriétaire *

Rue *

Code Postal *

Ville *

Pays

Email *

Nom du Skipper *

Prénom du Skipper *

Numéro du téléphone portable à bord *

Nombre de personnes à bord *

Personne à joindre en cas d'accident :

Nom *

Prénom *

Téléphone *

Rue *

Code Postal *

Ville *

4 - Commentaires

Votre commentaire

Responsabilité *

Je reconnais avoir pris connaissance que chaque bateau navigue sous sa propre et unique responsabilité. **Fait à** _____
le _____

Signature du chef de bord

Intégralité *

Le propriétaire et/ou le skipper s'engage(nt) formellement, sauf cas de force majeure, à participer à l'intégralité d u raid du 9 juillet au 15 juillet 2019, du départ de Saint Vaast la Hougue , et être présent(s) pour la réunion obligatoire des skippers (informations et directives pour l'ensemble de la manifestation).

**Organisation FVA et Yole 27 Nom de la manifestation : raid normand
VHF : Veille Canal 72 pendant toute la manifestation**

Charte à signer

Route du raid Normand : du 9 juillet au 15 juillet 2019

Nom du navire : _____

Nom du Propriétaire: _____

Adresse : _____

Port d'attache pendant la saison estivale : _____

Date prévue d'arrivée à Saint-Vaast-la-Hougue :

Je reconnais avoir pris connaissance que chaque bateau navigue sous sa propre et unique responsabilité .

Fait à _____ **le** _____

Signature du chef de bord

Charte du participant Route du raid Normand : du 9 juillet au 15 juillet 2019

Charte à signer

Le raid Normand : du 9 juillet au 15 juillet 2019 est une manifestation organisée exclusivement par des bénévoles. Elle regroupe des adhérents de la fédération voile -aviron qui souhaitent naviguer en toute tranquillité et dans une ambiance sereine.

1. Les bateaux devront arborer la pavillonnerie officielle (pavillon national, courtoisie)
2. L'organisation du raid normand décidera de donner ou non le départ de l'étape, **en fonction des conditions météo.**
L'heure de départ donnée sur le carnet de route est indicative. Elle pourra être modifiée (avancée ou reculée) en fonction de la météo et sera annoncée au briefing du soir et répétée au briefing du lendemain.
3. **Il appartient à chaque chef de bord de décider ou non de l'appareillage en fonction des prévisions météo qu'il aura lui-même obtenues et des capacités de son bateau et de son équipage.**
En conséquence, en acceptant de participer à l'étape, **le propriétaire et/ou skipper décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage matériel et/ou corporel.**
4. Un briefing réunira les skippers ou chefs de bord chaque jour. Chaque bateau devra y être impérativement représenté. (Consignes de l'étape suivante, option de route, changements par rapport au carnet de route, météo)
5. Un briefing radio sur la fréquence raid normand sera effectué chaque matin à une heure convenue lors du briefing précédent : consignes articulées.

6. **Le chef de bord s'engage à respecter et à faire respecter** par son équipage les règles de conduite de la route :

6.1. Les règles de sécurité pour la navigation en mer

6.2. La veille sur le canal VHF du raid Normand (72) et réserver l'usage de la radio à la sécurité et au fonctionnement de l'organisation

6.3. Les consignes de l'organisation, des bateaux de sécurité et des personnels des ports qui nous accueillent

6.4. Signaler son arrivée dans les ports étape au chef de flottille référent et tout changement par rapport à sa participation (abandon, départ tardif ou anticipé, etc.).

6.5. Se comporter avec courtoisie avec les autres participants de la route, les personnels des ports et les bénévoles, en mer comme à terre.

Les dépassements dans les chenaux et entrées de ports (pour arriver avant le petit camarade) ne sont pas tolérables. (Tout navire voulant dépasser un autre navire dans un chenal étroit ou une voie d'accès doit signaler son intention et obtenir l'accord du bateau rattrapé – REGLEMENT POUR PREVENIR LES ABORDAGES EN MER)

6.6. Respecter les règles de bienséance. En particulier la nuit !

7. Le chef de bord certifie sur l'honneur :

7.1. **Que son navire est en état de naviguer ,qu'il dispose d'une réserve de flottabilité** que l'état a été vérifié avant le départ de la route

7.2. Qu'il dispose à bord du matériel de sécurité obligatoire (liste jointe) et que ce matériel a été vérifié avant le départ de la route

8. Qu'il a les capacités de conduire son bateau dans les conditions du raid et que l'équipage est suffisant en nombre et en compétence pour conduire le bateau à la mer comme au port.

9. En participant au raid normand 2019, le chef de bord accepte in extenso le présent règlement*.

*Les entorses au présent règlement pourront être sanctionnées par une exclusion immédiate du raid .

Le comité d'organisation raid normand FVA est seul habilité à se prononcer sur la participation d'un navire.

VHF : Veille Canal 72 en double sur le 16 pendant toute la manifestation

Fait le Signature du chef de bord précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »

Équipement obligatoire ou conseillé

O = Obligatoire

c = Conseillé

I Homme à la mer

Équipement individuel de flottabilité par personne embarquée O (100 N)

Moyen de repérage lumineux O

Dispositif de repérage et d'assistance d'une personne tombée à l'eau O

Dispositif lumineux pour la recherche et le repérage de nuit c

Harnais et longe par personne c

Pyrotechnie et signalisation

3 feux rouges automatiques à main O

VHF portative O

II Dispositifs de lutte contre les voies d'eau

Dispositif d'assèchement manuel ou écope, seau,... O

III Mouillage

Dispositif de remorquage de section et de longueur suffisante O

Ligne de mouillage O

IV Navigation

Pavillon national (hors eaux territoriales) O

Compas magnétique O

Cartes marines officielles O

Matériel pour faire le point, tracer et suivre une route c

Dispositif de réception des prévisions météorologiques marines c

V Publications réglementaires

Règlement international pour prévenir les abordages en mer (RIPAM) O

Description du système de balisage O

Livre des feux tenu à jour c

Annuaire des marées O

Matériel exigé par le RIPAM

Feux de navigation approuvés O

Pavillons N et C du code international des signaux : N + C = détresse O

Boule noire : Bateau au mouillage ou échoué O

Corne de brume (bateau de plus de 12 m) O

Premiers secours

Trousse de secours conforme à l'article 24c-2, 16 c

VI Autre

Gaffe O

Pare battages en quantité suffisante pour protéger de chaque côté (6 à 8) O

Aussières de longueur et quantité suffisante (3 de la L du bateau et 2 de 2x la L) O

Dispositifs d'amarrage à l'avant et à l'arrière O